

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SCIENCES DE SANTE					2016
Mention :	MAIEUTIQUE					
Parcours :	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques					
Volume horaire étudiant :	298 h	232 h	10 h	h	1872 h	2412 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sage-Femme Directrice Véronique CHARVOLIN ☎ 03.80.29.50.54 veronique.charvolin@chu-dijon.fr veronique.charvolin@u-bourgogne.fr	Secrétariat Pédagogique Valérie GARRIEN ☎ 03.80.29.36.23 valerie.garrien@chu-dijon.fr
Sages-Femmes Formatrices Michèle DALIGAND michele.daligand@chu-dijon.fr Emmanuelle VINCENEUX emmanuelle.vinceneux@chu-dijon.fr	Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'arrêté du 11 mars 2013 définit le programme du 2^{ème} cycle des études de sage-femme, Il comprend 4 semestres de formation validés par 120 crédits européens correspondant au niveau Master.

1°- l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

Cette base de connaissances comprend les sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L.4151-1 du Code la Santé Publique.

2°- l'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.

L'enseignement comprend : un tronc commun (80 à 90 % du total des enseignements) et un parcours personnalisé, lequel comprend des unités d'enseignements (UE) librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Ces UE Optionnels sont de préférence en continuité avec celles du premier cycle : soit pour approfondir ses connaissances dans le domaine de la Maïeutique ou dans un domaine particulier autre que la Maïeutique, soit en vue d'une orientation vers la recherche (cf. cursus santé p 7).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le second cycle des études de sage-femme est sanctionné par le diplôme d'Etat de sage-femme au grade de Master. Il repose sur l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (180 ECTS) et du Diplôme de Formation approfondie en Sciences Maïeutiques (120 ECTS).

Les universités sont habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'Etat de sage-femme.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum.
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours.
3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel.
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions.
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités.
6. Analyser les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables.
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles.
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition.
9. Communiquer efficacement dans un contexte pluriprofessionnel.

10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- Exclusivement par la validation du DFGSMa

Organisation et descriptif des études :

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 7

UE	DISCIPLINE	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stage (heures)	Total (heures)	ECTS	Type éval	Coeff
UE8	Obstétrique	46	34			80	10	CT	6
UE1	Pédiatrie	14	2			16	2	CT	6
UE7	Gynécologie	16	8			24	3	CT	4
UE16	Pharmacologie	16				16	2	CT	2
UE4	Recherche Santé Publique	2	14			16	2	CT	3
UE13	Optionnel		24			24	3	CT	1
UE12	Clinique				288	288	8	Validation stage + EC	6
TOTAL UE S7		94	82		288	464	30		28

SEMESTRE 8

UE	DISCIPLINE	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stage (heures)	Total (heures)	ECTS	Type éval	Coeff
UE8	Obstétrique	10	22			32	4	CT	6
UE1	Pédiatrie	8		8		16	2	CT	6
UE9	Sciences humaines et sociales, droit	24				24	3	CT	6
UE4	Recherche Santé Publique		16			16	2	CT	3
UE13	Optionnel		24			24	3	CT	1
UE12	Clinique				576	576	16	Validation stage + EC	6
TOTAL UE S8		42	62	8	576	688	30		28

SEMESTRE 9

UE	DISCIPLINE	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stage (heures)	Total (heures)	ECTS	Type éval	Coeff
UE1	Pédiatrie	40				40	5	CT	6
UE8	Obstétrique	40	10	2		56	7	CT	6
UE7	Gynécologie	16				16	2	CT	4
UE9	Sciences humaines et sociales, droit	34	6			40	5	CT	6
UE4	Recherche Santé Publique	32				32	4	CT	4
UE13	Optionnel		24			24	3	CT	1
UE12	Clinique				144	144	4	Validation stage + EC	6
TOTAL UE S9		162	40	2	144	352	30		33

SEMESTRE 10

UE	DISCIPLINE	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stage (heures)	Total (heures)	ECTS	Type éval	Coeff
UE4*	Recherche Santé Publique		48			48	6	CT *	6
UE12**	Clinique				864	864	24	Validation stage + EC* + CT*	6
TOTAL UE S10		0	48		864	912	30		12

Enseignement théorique : 1 ECTS = 8h Enseignement clinique : 1 ECTS = 36h

* validation mémoire $\geq 10/20$

** : validation du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique $\geq 10/20$, les épreuves ne se compensent pas entre elles

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et/ou terminaux au sein de chaque semestre d'enseignement.

L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne aux épreuves cliniques.

Toute absence doit être justifiée. Quel que soit le type d'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves d'une session d'examen, l'étudiant est déclaré défaillant.

La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines après la publication des résultats semestriels.

- Règles de validation et de capitalisation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Compensation :

A l'intérieur d'une UE, les éléments constitutifs se compensent entre eux.

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes de chaque UE du semestre concerné, affectée de son coefficient.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20, et si aucune des notes des UE 4, 13, et 16 n'est inférieure à 8/20 et si aucune des notes des UE 1, UE 7, UE 8, UE 9 et UE 12 n'est inférieure à 10/20.

L'UE4 recherche santé publique **du semestre 10** est validée par un mémoire dont la note doit être égale ou supérieure à 10/20.

Capitalisation :

Chaque unité d'enseignement (UE) est affectée d'une valeur de crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisable c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant(e) a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant(e) d'acquérir les crédits européens correspondants

Validation de la MA4 :

Elle s'effectue par validation **des semestres 7 et 8 sans compensation entre eux.**

Toutefois un(e) étudiant(e) ajourné(e) en MA4 pourra être autorisé(e) à poursuivre en MA5 avec une dette (UE avec une moyenne inférieure à 10/20 dans un semestre non validé) de 2 UE et/ou 12 ECTS maximum sauf pour l'UE12.

Les étudiant(e)s qui ne répondent pas à ces critères sont autorisé(e)s à redoubler.

Les étudiant(e)s conservent le bénéfice des crédits acquis après avis de la commission d'attribution des crédits. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est validé par le responsable de stage.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant(e) effectue un nouveau stage qui devra être validé avant le jury de la deuxième session de fin de S8.

Validation de la MA5 :

Elle s'effectue par validation **des semestres 9 et 10 sans compensation entre eux.**

Les étudiant(e)s qui ne répondent pas à ces critères sont autorisé(e)s à redoubler.

Redoublement :

- En cas de redoublement pour non validation d'une ou plusieurs UE «théorique», la présence en stages «prénatal», «per natal» et «postnatal» est obligatoire, mais les stages ne feront pas l'objet d'une nouvelle validation. Les étudiant(e)s conservent le bénéfice des crédits acquis après avis de la commission d'attribution des crédits.
- L'UE12 est une UE spécifique « cœur de métier », sa non validation entraîne un redoublement.
- En cas de redoublement pour non validation de l'UE 12 CLINIQUE (clinique + stage), la présence en stages «prénatal», «per natal» et «postnatal» est obligatoire. Les stages et l'épreuve clinique feront l'objet d'une nouvelle validation.

«Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du 2^{ième} cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces 2 années ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation sage-femme».

Art. 20 Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

LE PARCOURS PERSONNALISE EN RECHERCHE : CURSUS SANTE

Il est complémentaire à la formation pour certains étudiants sélectionnés sur leur objectif professionnel et leur dossier universitaire. Il s'agit d'accéder à une formation dans le domaine de la recherche correspondant à une première année de Master en lien avec la discipline Maïeutique. A l'issue de la formation initiale de sage-femme, l'étudiant peut poursuivre un cursus de chercheur au niveau Master 2 et au-delà.

En conséquence, tous les étudiants sages-femmes de l'Interrégion, ont dorénavant la possibilité, comme tous les autres étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie) de suivre, au cours de leurs études en 2^{ème} cycle, des UE du M1 du master Santé Publique et Environnement. Ceci permet ainsi à ces étudiants, d'être titulaire du M1 du master SPE à l'issue de la réussite d'un nombre réduit d'UE de ce master, les autorisant par la suite à candidater pour une entrée en M2 de ce master.

- **Règles de validation et de capitalisation**

Les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) valide le M1.

1. S'ils ont validé 30 ECTS parmi une liste comprenant les UE suivantes ou enseignement équivalent :

UE obligatoires :

- Investigation en santé publique : méthodes quantitatives - 6 ECTS (S1)
- Statistiques de base - 6 ECTS (S1)
- Protocoles d'investigation en Santé Publique – 3 ECTS (S1)
- Stage d'initiation à la recherche – 6 ECTS (S2)

Plus pour le premier semestre une UE au choix parmi :

- Mise en œuvre des traitements de données quantitatives – 3 ECTS (recommandée poursuite M2 PMP)

Plus pour le deuxième semestre une UE au choix parmi :

- Recherche clinique et épidémiologique – 6 ECTS
- Statistiques approfondies : modélisation et analyse de données – 6 ECTS
- Analyse comparative des systèmes de santé – 6 ECTS
- Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique – 3 ECTS
- Planification en promotion de la santé – 6 ECTS (UE de la spécialité IPS) (recommandée poursuite M2 PMP)
- Education pour la santé (recommandée poursuite M2 PMP).

Les 2 UE (Protocole d'investigation en santé publique et stage d'initiation à la recherche) ne nécessitent pas la présence dans un laboratoire de recherche. Elles sont évaluées sous forme de contrôle continu à partir de travaux à réaliser seul ou en groupe, en ligne.

Dans la mesure où les étudiants ne valident pas toutes les UE du M1, ils ne bénéficient pas de la compensation entre les UE d'un semestre. Toutes les UE choisies doivent être validées.

2. Et que le DCEM 2 (ou équivalent) soit validé, ou que le diplôme d'Etat de sage-femme soit acquis pour les étudiants en maïeutique.

Les étudiants peuvent ainsi être admis en M2. Pour la spécialité Périnatalité Management et Pédagogie, seuls 2 parcours sont possibles : Pédagogie et Recherche.